



Scolarité - inscription Année scolaire 2019-2020

INSCRIPTION SCOLAIRE À L'ÉCOLE DE MONTARLOT



Elle est obligatoire pour :

- l'entrée en grande section de maternelle (pour les enfants nés en 2014)
- les nouveaux écoliers arrivant sur la commune

Deux étapes pour l'inscription de votre enfant à l'école de Montarlot

ÉTAPE 1 : L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE en mairie déléguée de Montarlot

Lors de la campagne d'inscription organisée **du lundi 18 février au vendredi 22 février** et **du lundi 18 mars au vendredi 22 mars**, les parents sont invités à se présenter **en mairie déléguée de Montarlot** avec les justificatifs énoncés : (livret de famille, pièce d'identité des 2 parents, justificatif de domicile de moins de 6 mois, carnet de santé (DTPOLIO à jour), jugement de divorce (le cas échéant), certificat de radiation en cas de changement d'école)

- en cas de dérogation, les parents doivent au préalable faire une demande de dérogation auprès de leur commune de résidence et de leur commune d'accueil. Pour ce faire, ils devront produire lors de l'inscription les avis administratifs des 2 mairies.

Un certificat d'inscription dans l'école dont dépend votre domicile vous sera délivré.

ÉTAPE 2 : L'ADMISSION

Les parents devront ensuite prendre un rendez-vous avec l'école pour procéder à l'admission munis du certificat d'inscription accompagné du carnet de santé de l'enfant, du livret de famille et du certificat de radiation pour les nouveaux arrivants.

Admission à l'école de Montarlot :

(4 rue des Vignes) Mme SEYEUX, Directrice 01 64 31 17 10

Mairie déléguée de Montarlot

01 60 70 82 97

Accueil en mairie déléguée du lundi au jeudi de 9h15 à 12h et de 14h à 17h, vendredi de 9h15 à 12h.